

Réunion du conseil municipal du 08 septembre 2015

Présents : M.M. Gérard GREFFE, maire, M. Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, Mme Sophie OPREE, adjoints, Mmes et M Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN , Patricia GUILLAUME, Magali GODARD , David BURLE, Antoine BEAU, Nolwenn BEROUJON.

Excusés: Philippe WEMMERT a donné pouvoir à Gérard GREFFE – Sébastien FOL a donné pouvoir à Cyril VACHON - Françoise CHARLEUX a donné pouvoir à Magali GODARD.

Absent :

Secrétaire de séance : Nolwenn BEROUJON

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 :

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Mme Monique TRICAULT-GILLARD domiciliée à BEAUNE, 3 rue des vignes au profit de Mme Lydie LESAGE domiciliée à Ruffey-Lès-Beaune, 8, rue de la vieille ferme d'un terrain sis à RUFFEY-Lès-BEAUNE, lieudit « Travoisy » cadastrée section ZK n°66 pour 152m², 67 pour 920m² comportant une petite construction en pierres, alimentée en eau et électricité et un petit local en aggloméré, moyennant le prix de 82 000,00€ + frais d'actes.

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par l'EURL LACROISEE au profit de M et Mme Francis GAUDILLIERE d'une propriété sise à RUFFEY-les-BEAUNE, cadastrée section A lieudit «3, rue Pierre Joigneaux » n°722 pour 68 m², n°724 pour 103m² moyennant le prix de cent trente quatre mille euros (134 000,00€).

3 / DELIBERATION SICECO : Fonds de concours pour éclairage nocturne :

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux de mise en place d'horloges pour la coupure de l'éclairage public doivent être réalisés.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 21 540,48€ et la contribution de la commune est évaluée à 9 675,84€.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article 5212-26 du code général des Collectivités Territoriales . S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Demande au SICECO la réalisation des travaux de mise en place d'horloges pour la coupure de l'éclairage public.
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

4.CIMETIERE : Délibération sur attribution gratuite des concessions pour les Morts pour la France :

Cyril VACHON, deuxième adjoint rappelle que dans le cadre de la réhabilitation du cimetière nous renouvelons les concessions échues et nous avons mis en place une procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Nous procédons aussi à la recherche de titres de concessions pour certaines tombes et notamment pour cinq tombes de soldats Morts pour la France. Il s'agit des tombes 62, 64, 65, 66 carré 1, tombes 67 carré 2, pour lesquelles aucune concession n'existe.

Aussi, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- en vue de régulariser la situation « d'occupant sans titre »
- en vue d'éviter à l'avenir une procédure de reprise,
- compte tenu de la nature des personnes inhumées dans ces emplacements, soldats ayant servi la France,
- il est décidé d'attribuer à titre exceptionnel, gratuitement une concession à ces personnes, pour une durée de 30 ans à compter de ce jour.
- Donne pouvoir au Maire pour délivrer ces concessions.

5.RAPPORT SYMAB

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du rapport d'activités 2014 du SYMAB.

Ce rapport donne la liste des travaux réalisés pour les différentes zones d'activités (ZAED BEAUNE VIGNOLES, ZAC DE L AERODROME, ZODEM DES MALADIERES ZONE « LES COUTEAUX à LADOIX-SERRIGNY, la ZONE DE L ORATOIRE et pour chacune des zones le bilan financier du compte administratif.

Il en ressort que le compte administratif 2014 présente un résultat global (tous budgets confondus) en excédent de 545 254,81€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne acte à M.le Président du SYMAB de sa communication sur le rapport d'activités 2014 du SYMAB.

6. RAPPORT ASSAINISSEMENT, EAU, COLLECTE DES ORDURES MENAGERES 2014 de la communauté d'agglomération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérent à un Établissement Public de Coopération Intercommunale EPCI doit être destinataire des rapports annuels adoptés par cet établissement. Le maire doit présenter au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné les rapports qu'il aura reçus de l'EPCI.

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment celles de l'article L.5211-39 ;

VU la délibération du conseil de communauté du 22 juin 2015 donnant acte au Président de sa communication sur les rapports 2014 de la communauté d'agglomération concernant l'eau, l'assainissement, les ordures ménagères

Aussi, après consultation desdits rapports, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal donne acte à M.le Maire de sa communication sur ces rapports d'activités 2014 de la communauté d'agglomération.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Rentrée scolaire:**

La rentrée scolaire s'est bien passée au sein de notre pôle scolaire, même si un changement de professeur des écoles est intervenu tardivement, ce lundi 7 septembre. Les effectifs sont maintenus à 151 enfants en élémentaires (CP : 18 – CE1/CE2 : 27 – CE2/CM1 : 26 -CM1/CM2 : 27) et 53 élèves en maternelle (PS/MS : 27 – MS/GS : 26)

Le maire fait également compte-rendu de la réunion Enfance Petite Enfance de la communauté d'agglomération ayant eu lieu ce mardi 8 septembre.

- **Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :**

Le maire fait part d'un courrier reçu de la préfecture offrant la possibilité de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à l'épisode de sécheresse et de canicule, ayant des conséquences néfastes sur le bâti (fissures par exemple). Une commission interministérielle statuera ensuite. Une information paraîtra dans le prochain Rufféen.

- **Verger conservatoire**

Le conseil régional nous informe par courrier du 25 août que notre projet de verger conservatoire à été validé techniquement par le comité d'experts fruitiers réuni le 18 août ; toutefois, cette décision ne préjuge en rien de l'engagement financier du conseil régional.

En attendant la décision financière du conseil régional, les plants ont été néanmoins réservés auprès de notre fournisseur.

- **Révision liste électorale :**

Une procédure exceptionnelle de révision des listes électorales a lieu en vue des élections régionales de décembre prochain. Cette procédure vise à permettre aux citoyens ayant formulé leur demande d'inscription du 1er janvier 2015 au 30 septembre 2015 à participer au scrutin sans attendre le 1er mars 2016 comme la loi le prévoit. Ainsi ces citoyens, pourront prendre part au scrutin des élections régionales.

En vue de l'inscription sur les listes électorales une permanence aura lieu en mairie le 30 SEPTEMBRE 2015 de 10 heures à 12 heures.

- **Journées du patrimoine :**

Dans le cadre des journées du patrimoine des 19 et 20 septembre prochains, l'église sera ouverte au public samedi et dimanche après-midi de 14 heures à 18 heures. L'association Saint-Léger participera aux visites guidées ainsi que les conseillers municipaux volontaires. Ce week-end sera clôturé par la diffusion, salle du foyer rural, à 18 heures 30 le dimanche, d'un film de 50 minutes réalisé par la cantatrice Rachel intitulé « Flâner dans le le petit patrimoine Côte-d'Orien ».

- **Recours Tribunal administratif consorts POIGNANT/Commune de Ruffey-Lès-Beaune :**

Madame Dominique VACHEROT sort de séance.

Le Maire fait le point de la procédure au tribunal administratif intentée par les consorts POIGNANT contre la commune concernant le PLU. Des différents mémoires ont été échangés entre les avocats des parties et désormais nous sommes en attente de la fixation de l'audience auprès du tribunal administratif.

- **Projet de lotissement :**

La communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud nous rappelle par courrier reçu le 21 Août que la

commune a eu recours au portage foncier pour l'aménagement du futur lotissement du Clos de la Lauve lequel portage arrive à échéance au 6 juin 2016. Il nous est demandé de nous rapprocher du service urbanisme et habitat pour organiser une rencontre technique sur l'avancement du projet.

Le maire rappelle qu'il est toujours en lien avec la MFR de Quetigny pour l'établissement d'un cahier des charges de MARPA par la section BTS de ladite école.

- **Travaux :**

Le maire évoque ensuite les devis demandés pour la mise en accessibilité de la mairie en vue de l'établissement de l'agenda d'accessibilité ainsi que le changement des ouvrants du même bâtiment.

Les travaux d'isolation du grenier et du foyer rural ont eu lieu le jeudi 27 août. Les travaux d'acoustique de la petite salle du foyer rural auront lieu le mercredi 16 septembre prochain.

L'entretien des fossés a été réalisé et l'entreprise choisie a donné pleine et entière satisfaction ; David BURLE fait remarquer que les travaux le long de la rivière à Varennes sont incomplets. Il s'agit là de travaux réalisés par l'entreprise PETIT mandatée par le syndicat de rivières. Faute de financement suffisant, la totalité des travaux n'a pu être réalisée comme prévu.

Un compte-rendu est fait ensuite sur les travaux de voirie de la route de Combertault à Travoisy ; l'entreprise COLAS n'a pas donné satisfaction et de nombreux problèmes sont relevés. Après échange entre les conseillers, il est décidé de ne pas signer la réception des travaux, laquelle est prévue jeudi 10 septembre . Des conseillers participeront à la réunion de chantier et souhaitent qu'un certain nombre de points soient revus.

- **Accueil de réfugiés :**

Le maire fait part du courrier reçu du ministre de l'Intérieur sur l'accueil de réfugiés Syriens dans notre commune. Dans l'immédiat, il ne nous est matériellement pas possible d'y donner une suite favorable.

- **Rassemblement du 19 septembre**

Il informe également que l'Association des maires de France appelle à une manifestation le 19 septembre prochain sur la baisse des Dotations de l'État. Cette manifestation ayant une connotation politique, le maire ne souhaite pas que la commune y participe, l'équipe municipale s'étant déclarée apolitique.

Le maire laisse la parole aux adjoints :

* Madame Sophie OPREE fait part de l'organisation de la fête BIO qui aura lieu ce dimanche 13 septembre, laquelle devrait regrouper une vingtaine d'exposants.

* Elle fait ensuite le compte-rendu de la dernière réunion du football club.

* Enfin, un module sur l'équilibre est mise en place par la FAPA, lequel s'adresse aux seniors de la commune. 10 séances d'une heure, avec possibilité de transport pour les personnes qui ne peuvent se déplacer. Les inscriptions seront closes en fin de semaine.

Monsieur Cyril VACHON donne ensuite compte-rendu des travaux en cours (espace cinéraire....) et de ceux des diverses commissions dont il a la charge : fleurissement, sécurité (mise à jour du document unique, vérification électrique et des aires de sport ...).

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 6 OCTOBRE 2015, une commission des finances le lundi 5 octobre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures20.